



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 46217

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les risques du développement du SARS en Extrême-Orient. En effet, des incertitudes subsistent selon l'OMS sur la propagation, notamment en Chine, de ce virus pandémique inquiétant qui a déjà fait plus de 800 morts à travers le monde. Des tests centralisés ont été réclamés, car les tests locaux n'étaient malheureusement pas assez probants pour la confirmation d'apparition de nouveaux foyers de dissémination. Dès lors, les mesures de veille sanitaire devraient être réactivées très rapidement et des informations ciblées de prévention envers nos compatriotes expatriés vers ces pays menacés. Il lui demande donc si le Gouvernement compte répondre à ces deux propositions de prévention contre l'épidémie de SARS.

Texte de la réponse

L'épidémie de SRAS de 2003 a constitué un exemple type de menace de santé publique liée à l'émergence d'un nouvel agent infectieux. Une collaboration internationale coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a permis une mise en évidence très rapide de l'agent en cause. La coordination de mesures a permis la maîtrise de cette épidémie. Aucun cas de SRAS n'a été signalé par l'OMS, en Asie, depuis le 22 avril 2004. Toutefois, le risque de résurgence de l'épidémie de SRAS n'est pas écarté du fait de la méconnaissance du ou des réservoirs naturels de ce virus et la poursuite de sa manipulation à des fins de recherche. C'est d'ailleurs la manipulation du virus dans un laboratoire qui a été à l'origine des neuf derniers cas signalés à Pékin en avril 2004. L'Organisation mondiale de la santé a mis en place un réseau de laboratoires de référence dont fait partie le centre national de référence des virus Influenza de l'institut Pasteur. L'OMS demande aux États que pour chaque cas suspect de SRAS, un prélèvement soit réalisé et soit envoyé à un laboratoire de référence de l'OMS dont la liste est sur son site internet, pour confirmation diagnostique. En France, l'Institut de veille sanitaire (INVS), dans le cadre de la veille internationale, surveille l'éventuelle apparition de nouveaux cas suspects pouvant faire évoquer une résurgence du SRAS, en particulier en Asie du Sud-Est. Un plan de réponse, à une menace d'épidémie de SRAS a été élaboré en 2003 et réactualisé selon les nouvelles données internationales. Ce plan est consultable sur le site internet du ministère des solidarités, de la santé et de la famille. Il permet de répondre immédiatement, d'une part à une alerte internationale confirmée par l'OMS, à la fois sur le territoire et auprès des ressortissants français séjournant dans les pays infectés, et d'autre part à l'apparition de cas en France, dus à une contamination de laboratoire. Le système de surveillance national permet de détecter, sur le territoire, d'une part les personnes en provenance du pays infecté et présentant une pathologie évocatrice du SRAS, et d'autre part les cas groupés de pneumopathies atypiques aiguës sévères en milieu hospitalier et parmi le personnel soignant. La cellule d'aide à la décision, la cellule interministérielle, les Centres 15 et les hôpitaux de référence peuvent être mobilisés très rapidement. Les circuits d'information des professionnels de santé et des populations sont activés dès que l'alerte est donnée. Des affiches d'information et de prévention sont prêtes à être mises en place dans les aéroports et, selon les niveaux d'alerte, des fiches peuvent être distribuées sur les vols au départ et en provenance des pays infectés. Le ministère des affaires étrangères et la mission des Français à l'étranger en liaison avec la DGS, informent les ressortissants français vivant dans les pays

concernés sur les recommandations sanitaires visant à prévenir la diffusion de l'épidémie.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46217

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6739

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1998